

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B  
COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE PRODUCTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du Parquet de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 7 octobre 2020

Date d'affichage : le 7 octobre 2020

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice : 66

Nombre de membres présents : 42 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Nombre de votants : 42 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Nicolas RAGOT

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent	NOM et PRENOM	Présent	Absent
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel		X	MORIN Christine	X	
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel		X	GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude		X	BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLED Frédéric	X		AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen	X		KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian	X	
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal	X		PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel		X	GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	TIRBOIS Dimitri	X		FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick	X		RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie		X
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane	X		THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	COLLET Gérard	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier	X		GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick	X		DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric		X	CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice		X	CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice	X		PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal	X		BERNARDIN Jeanne-Marie		X

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise		X	GARLOPEAU Ambroise		X
PERIGNE	MERCIER Pascal	X		MÉTAIS Mickaël		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique		X
PLIBOU	PETIT Olivier	X		BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas	X		HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe	X		BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		DEMOURON Bernard		X
SELIGNE	DUPIN Romain		X	ARCHAIMBAULT Monique		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric	X		JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLON Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian	X	
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAudeau Alain		X
VILLEMAIN	RICHARD Eric	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal	X		AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François	X		VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine		X	BERGER Dominique		X

Le procès-verbal du Comité Syndical du 31 août 2020 est approuvé à l'unanimité.  
Monsieur Nicolas RAGOT est désigné secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ARBRES POUR UN PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AU TOGO (2020-56) :**

Madame Solange PUAUD, Trésorière adjointe et Monsieur Patrick LAURENT, Président de l'association ARBRES, présentent aux membres du Comité Syndical leur association ainsi que le projet d'adduction d'eau potable pour lequel le soutien du Syndicat 4B est sollicité.

L'association ARBRES a été créée en 1991. Elle a pour objectif d'aider au développement et à l'amélioration des conditions de vie des habitants d'un canton situé au Togo en Afrique. Elle intervient dans les domaines de l'éducation (dispositif de parrainage), de l'eau potable, de la santé et de l'agriculture. Le Syndicat apporte régulièrement son aide financière aux actions de l'association.

L'association a un projet d'adduction d'eau potable sur deux sites et de réhabilitation d'un forage dans le canton de Kamé afin de réduire la pénibilité pour les femmes et les enfants qui ont en charge l'approvisionnement en eau et de sécuriser la qualité sanitaire de l'eau. Ce projet est développé en partenariat avec l'ADESAF, Organisation Non Gouvernementale, ayant déjà mis en place des projets similaires avec les communes de Lezay et de Coulon et leurs Syndicats d'eau respectifs. Le projet inclut également la sensibilisation sur les problématiques de l'eau potable et la mise en place de fontainiers pour assurer la maintenance des installations. Des études de faisabilité ont été réalisées par SMS ingénierie. Les habitants paieront l'eau 10 FCFA soit 1,5 centime d'€ les 25 litres.

La recherche de financement est confiée à l'ADESAF. Dans le cadre de la loi OUDIN/SANTINI, il s'agirait de lever des fonds auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Ministère



**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME RE-SOURCES (2020-non visée) :**

Madame Élise VILCHANGE HÉLIS, Responsable du Service Qualité, présente aux membres du Comité Syndical le programme Re-Sources porté par le Syndicat 4B depuis 2009 (voir la présentation ci-jointe).

Cette présentation a suscité plusieurs questions de la part des membres du Comité Syndical :

**Comment a évolué le paramètre Nitrates entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> programme d'actions ?**

Au cours du 1<sup>er</sup> programme d'actions, les résultats étaient plutôt encourageants. Sur le 2<sup>nd</sup> programme, la tendance est plutôt à la stabilisation.

**Quelle est la population agricole touchée à travers les diagnostics agricoles ?**

Au cours du 1<sup>er</sup> programme, les diagnostics étaient réalisés par le Syndicat 4B. Environ 90 exploitations ont été diagnostiquées. Au cours du 2<sup>nd</sup> programme d'actions, la réalisation des diagnostics a été confiée aux organisations professionnelles agricoles à leur demande. Vingt-cinq diagnostics ont été réalisés (Surface agricole Utile de 1 400 ha soit 8% de la SAU du territoire des aires d'alimentation des captages Re-Sources).

**La réglementation rend déjà obligatoires les couverts végétaux et le suivi des reliquats azotés. Pourquoi le programme Re-Sources comporte-t-il des actions dans ces deux domaines ?**

Les actions du programme Re-Sources vont plus loin que la réglementation en incitant les agriculteurs à implanter des intercultures à cycle court par exemple. De même, pour les reliquats azotés d'entrée et de sortie d'hiver, le Syndicat finance des analyses au-delà des obligations réglementaires.

**Pour détruire les intercultures, les agriculteurs peuvent utiliser des produits phytosanitaires. Cela ne va-t-il pas à l'encontre des objectifs du programme ?**

La réglementation les y autorise effectivement. Cependant, l'une des actions du programme Re-Sources consiste à proposer la location d'un rouleau Faca pour détruire les intercultures ce qui constitue une alternative à l'usage des produits phytosanitaires.

**Comment le Syndicat protège-t-il les captages qui ne sont pas classés « Grenelle » (exemple du captage de la Foncaltrie qui est à l'arrêt en raison des paramètres turbidité et pesticides) ?**

Le Syndicat a recruté un bureau d'études qui travaille actuellement au dimensionnement d'une solution de traitement de la turbidité et des pesticides. Cette solution sera présentée au Bureau Syndical et au Comité Syndical avant la fin de l'année.

**Pourquoi la qualité de l'eau du captage du Grand Bois Battu est dégradée alors que ce dernier est situé dans un environnement bocager sensé être préservé des pollutions ?**

L'aire d'alimentation du captage est séparée en deux zones distinctes : celle située à proximité du captage comporte de nombreuses prairies alors que celle située en amont comporte des zones de transfert préférentiel de pollutions diffuses (grandes cultures). L'action ELLIAS menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres a pour objectifs d'analyser le lessivage de l'azote et de trouver des alternatives à cette problématique.

Pour conclure, Madame Maryse MORNET-KOHLER, Vice-Présidente, rappelle qu'une randonnée est organisée le dimanche 18 octobre prochain à Vernoux-sur-Boutonne pour sensibiliser le grand public à la protection de la ressource.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019 – COMPÉTENCE PRODUCTION (2020-57) :**

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, présente au Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable pour l'exercice 2019 (Voir document ci-joint).

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2019, le service production du SMAEP 4B a produit 2 069 093 m<sup>3</sup>. Le SMAEP 4B a importé 67 087 m<sup>3</sup> auprès des syndicats voisins. Ce volume est en hausse par rapport à 2018 (+86%) en raison d'une augmentation des volumes d'achat d'eau au SERTAD pendant les travaux de réhabilitation du château d'eau de Saint-Romans-les-Melle. Le service a vendu 2 067 370 m<sup>3</sup> aux unités de distribution (dont 84.47% au service distribution du Syndicat) soit un rendement de production de 96.8%. Le nombre total d'abonnés desservis est de 16 533.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve ce rapport et charge le Président de l'envoyer aux collectivités adhérentes afin qu'elles puissent délibérer avant le 31 décembre 2020.**

**PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS AUX VICE-PRÉSIDENTS (2020-non visée) :**

Conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a décidé de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents. Les domaines de compétences délégués sont les suivants :

- Monsieur Dorick BARILLOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président :
  - Commande publique
  - Exploitation de la distribution de l'eau potable
- Monsieur Alain LECOINTE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président :
  - Finances et budget
  - En cas d'empêchement du Président : Ressources humaines
- Madame Maryse MORNET-KOHLER, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente :
  - Patrimoine
  - Communication et relations publiques
  - En cas d'empêchement du 1er Vice-Président : commande publique
- Monsieur Christian BOUFFARD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président :
  - Programme Re-Sources
  - En cas d'empêchement de la 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Qualité de l'eau
- Madame Catherine DÉCHAIINE, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente :
  - Qualité de l'eau

Le Président conserve les Ressources humaines, l'exploitation de la production et de la défense incendie.

**CRÉATION D'UNE COMMISSION « RE-SOURCES » (2020-58) :**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, propose de créer une commission « Re-Sources » avec pour missions la construction et le suivi de l'évaluation du programme d'actions 2017-2021 ainsi que l'évolution du programme de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire du Syndicat 4B.

Cette commission sera présidée par Monsieur Christian BOUFFARD, Vice-Président en charge du programme Re-Sources et composée de membres du Comité Syndical.

Elle sera amenée à se réunir 5 ou 6 fois par an.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de créer une commission « Re-Sources » composée comme suit :**

Qualité	Nom et prénom	Adresse	Téléphone et courriel
Présidence	BOUFFARD Christian	11 rue de Grolleau	06.41.47.63.16

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

		79110 FONTENILLE ST MARTIN D'ENTRAIGUES	<a href="mailto:ch.bouffard@orange.fr">ch.bouffard@orange.fr</a>
Membre	GARNIER Jacky	3 rue des Rosiers 79170 VILLIERS-SUR-CHIZÉ	06.75.55.10.69 <a href="mailto:claudiagarnier.1965@gmail.com">claudiagarnier.1965@gmail.com</a>
Membre	MERCIER Pascal	11 rue des Forgerons Vilaine 79170 PÉRIGNÉ	06.61.56.28.14 <a href="mailto:pascal-mercier2@wanadoo.fr">pascal-mercier2@wanadoo.fr</a>
Membre	DÉCHAINED Catherine	1700 route de Brûlain 79230 JUSCORPS	06.49.26.38.65 <a href="mailto:patrick.dechaine@orange.fr">patrick.dechaine@orange.fr</a>
Membre	TRUTEAU Pascal	Le Petit Maboit 79110 CHEF-BOUTONNE	07.85.95.21.69 <a href="mailto:truteau.claudine@orange.fr">truteau.claudine@orange.fr</a>
Membre	MARTINS Elmano	35 rue Maurice BEGUIN 79000 NIORT	<a href="mailto:elmano.martins@mairie-niort.fr">elmano.martins@mairie-niort.fr</a>

**APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (2020-59) :**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que dans un délai de six mois suivant leur installation, les organes délibérants des collectivités assimilées à des communes de plus de 1000 habitants doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par l'organe délibérant qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux.

Doivent obligatoirement être fixées dans le règlement :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire.
- les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés.
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales.
- les modalités du droit d'expression des conseillers élus n'appartenant pas à la majorité : le Syndicat n'est pas concerné.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le règlement intérieur annexé à la présente délibération.**

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHÉS (2020-60) :**

Vu la délibération n°2020-45 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant création d'une commission des marchés ;

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que la commission des marchés est amenée à se réunir régulièrement au cours de l'année. En effet, pour chaque période de consultation, elle se réunit une première fois pour ouvrir les plis et une deuxième fois pour analyser les offres.

Pour chaque réunion, les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants sont conviés à participer aux travaux.

Il propose aux membres du Comité Syndical de rembourser les frais de déplacement des membres non indemnisés de la commission.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'indemniser les frais de déplacement des membres titulaires et des membres suppléants non indemnisés par le Syndicat 4B de la commission des marchés sur présentation d'un état de frais et sur la base du barème fixé par arrêté ministériel de 3 juillet 2006 modifié.**

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2019-63 (2020-61) :**

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que par délibération en date du 27 septembre 2019, le Comité Syndical avait fixé au 30 juin 2020 la date butoir pour que les communes de l'ex-Syndicat de Loubigné notifient au Syndicat 4B leur positionnement concernant le devenir de leur compétence Défense Incendie au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En effet, suite à la dissolution du Syndicat de Loubigné, la totalité des compétences du Syndicat ont été transférées au Syndicat 4B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Préfecture a estimé que la compétence Défense Incendie faisait partie des compétences transférées (en plus de la distribution d'eau potable) alors que le Syndicat de Loubigné estimait que cette compétence était exercée au niveau communal.

L'année 2020 devait par conséquent permettre aux communes de Loubigné, Loubillé et Villemain de délibérer concernant le devenir de leur compétence Défense Incendie.

Cette délibération prévoyait également qu'en cas de retrait, les communes ne seraient pas appelées à participer aux charges du budget annexe en 2020.

Par délibération du 18 juin 2020 notifiée au Syndicat 4B le 25 juin 2020, la commune de Villemain a décidé de retirer la compétence Défense incendie et de l'exercer au niveau communal.

Par délibération du 3 juillet 2020 notifiée au Syndicat 4B le 8 juillet 2020, la commune de Loubigné a décidé de maintenir sa compétence Défense incendie au niveau du Syndicat.

La commune de Loubillé ne s'est pas encore positionnée car l'installation du nouveau Conseil Municipal n'a eu lieu que le 28 juin 2020.

Afin de tenir compte du contexte particulier de la crise sanitaire, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de reporter la date butoir au 31 décembre 2020.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de modifier la délibération n°2019-63 en reportant la date à laquelle les communes de l'ex-Syndicat de Loubigné doivent notifier leur délibération de retrait de la compétence défense incendie au 31 décembre 2020 en lieu et place du 30 juin 2020.**

**MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES BIENS DU SERVICE D'EAU DE BEAUVOIR-SUR-NIORT (2020-62) :**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que par délibération du 17 octobre 2019, la commune de Beauvoir-sur-Niort a demandé le transfert de la compétence Distribution d'eau potable vers le Syndicat 4B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette délibération prévoyait le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif, des budgets y compris la trésorerie, les restes à payer, les restes à recouvrer et les opérations sur comptes de tiers non dénoués au 31 décembre 2019.

Par délibération du 29 octobre 2019, le Syndicat 4B a accepté ce transfert de compétence.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est la Communauté d'Agglomération qui est devenue compétente en matière d'eau potable (Loi NOTRe) en lieu et place de la commune de Beauvoir-sur-Niort.

Suite à plusieurs échanges avec les services de la DDFIP79, il s'avère que les modalités du transfert en pleine propriété prévues par les délibérations concordantes du Syndicat 4B et de la commune de Beauvoir-sur-Niort ne sont pas conformes à la réglementation. Dans ces conditions, c'est le régime de la mise à disposition qui trouve à s'appliquer.

Il est par conséquent nécessaire de modifier les termes des délibérations de la commune de Beauvoir-sur-Niort et du Syndicat 4B.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de modifier comme suit les modalités de transfert de la compétence Distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de Beauvoir-sur-Niort :**

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

- Un procès-verbal de mise à disposition des biens et de leurs financements sera conclu entre le Syndicat 4B, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Beauvoir-sur-Niort.
- Les restes à recouvrer et les restes à payer sont maintenus dans le budget principal de la commune.
- Les restes à réaliser qui ont été établis par la commune de Beauvoir-sur-Niort sont repris dans le budget du Syndicat 4B.
- L'emprunt souscrit fin 2019 par la commune de Beauvoir-sur-Niort auprès de La Banque Postale est transféré vers le Syndicat 4B.
- Le résultat de clôture de la section d'investissement s'établissant à 52 802.46 € est intégralement reversé au Syndicat 4B.
- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établissant à 182 053.64 € sera partiellement reversé au Syndicat 4B après déduction de 60 961.85 €.

Le détail des modalités de mise à disposition figure en annexe. Le procès-verbal de mise à disposition des biens et de leurs financements est également joint à la présente délibération.

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2020-non visée) :**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des décisions qu'il a prises dans le cadre l'état d'urgence COVID-19 et de ses délégations. Ces décisions sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
08/07/2020	DEC_2020_1	Etat d'urgence COVID-19 (ordonnance du 01/04/20)	Mise en place et indemnisation d'une astreinte de décision
08/07/2020	DEC_2020_2	Etat d'urgence COVID-19 (ordonnance du 01/04/20)	Attribution du marché de renouvellement du réseau AEP sur la commune de Clussais-la-Pommeraiie
08/07/2020	DEC_2020_3	Etat d'urgence COVID-19 (ordonnance du 01/04/20)	Attribution de l'accord cadre à bons de commande Travaux sur réseaux de distribution et de branchements d'eau potable
08/07/2020	DEC_2020_4	Etat d'urgence COVID-19 (ordonnance du 01/04/20)	Remise gracieuse accordée à un abonné de Sauzé-Vaussais
16/09/2020	DEC_2020_5	Conventions	Avenant à la convention pour la confection des factures d'assainissement collectif entre le Syndicat 4B et la CCMP
30/09/2020	DEC_2020_6	Conventions	Avenants aux conventions de location d'emplacements sur le château d'eau de Beauvoir-sur-Niort
06/10/2020	DEC_2020_7	Demande de subventions	Demandes de subventions dans le cadre du plan de mesures incitatives

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

			pour l'eau post COVID-19 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
06/10/2020	DEC_2020_8	Commande publiques < 90 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau AEP rue des Hirondelles et chemin de Coursoire sur la commune de Saint-Romans-les-Melle

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2020-non visée) :**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des délibérations prises par le Bureau Syndical dans le cadre l'état de ses délégations. Ces délibérations sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
30/09/2020	DBS_2020_49		Validation des orientations du programme Re-Sources
30/09/2020	DBS_2020_50	Commande publique entre 90 000 et 800 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement de réseau de production entre La Bataille et Crézières
30/09/2020	DBS_2020_51	Commande publique entre 90 000 et 800 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement de réseau de distribution sur la commune de Chef-Boutonne
30/09/2020	DBS_2020_52	Procédures de rétablissement personnel	Créances éteintes sur les budgets Distribution et Principal
30/09/2020	DBS_2020_53	Décision modificative	DM n°1 du budget Principal
30/09/2020	DBS_2020_54	Création et fermeture de postes	Création d'un poste non permanent pour l'évaluation du programme Re-Sources
30/09/2020	DBS_2020_55	Ressources Humaines	Gratification d'un stagiaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,  
 Bernard BELAUD

  
 SYNDICAT MIXTE  
 D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
 4 B  
 79170 PERIGNÉ

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2020-62 CONCERNANT LES MODALITÉS DE MISE À  
DISPOSITION DES BIENS DU SERVICE D'EAU DE BEAUVOIR-SUR-NIORT**

**Restes à recouvrer et restes à payer :**

Les restes à recouvrer et les restes à payer sont maintenus dans le budget principal de la commune.

La commune de Beauvoir-sur-Niort continuera de suivre les encaissements de la redevance pollution. C'est le Syndicat 4B qui centralisera les versements à l'Agence de l'Eau. Le Syndicat 4B devra émettre un titre chaque année envers la commune de Beauvoir-sur-Niort pour être remboursé de la somme reversée à l'Agence de l'Eau.

Au titre de l'année 2020, le Syndicat 4B a reversé 22 701.70 € à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et doit refacturer cette somme au budget principal de la commune.

Un titre de recette sera par conséquent émis sur l'exercice 2020 par le budget 25800 du Syndicat 4B au compte 701241 chapitre 70 pour un montant de 22 701.70 €. La commune de Beauvoir-sur-Niort mandatera la somme au budget principal au compte 701249 chapitre 014.

Il restera ensuite dans les prochaines années à reverser et à refacturer à la commune 21 805.15 €.

**Restes à réaliser :**

Les restes à réaliser ont été établis par la commune de Beauvoir-sur-Niort et sont repris dans le budget du Syndicat 4B pour un montant de 81 274.56 € dont 67 728.80 € de devis signés fin 2019 avec la SAUR :

- travaux sur réseaux rue Abel Brillault : 13 812,80 €
- travaux sur réseaux la Croix Portillon : 16 367,60 € HT
- travaux sur réseaux rue du Plantis : 28 278.40 € HT
- travaux sur réseaux impasse de la Grande Ecole : 9 270,00 €

Compte tenu de la transmission par la commune de Beauvoir-sur-Niort de l'état des restes à réaliser postérieurement au vote du budget primitif par le Syndicat 4B, ces crédits n'ont pas pu être intégrés en restes à réaliser. Ils ont été intégrés dans les nouveaux crédits votés.

**Emprunt :**

Le service d'eau de la commune de Beauvoir-sur-Niort comportait un seul emprunt souscrit fin 2019 auprès de La Banque Postale. Ce dernier est transféré vers le Syndicat 4B depuis le 11 mai 2020.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Organisme prêteur : La Banque Postale
- Numéro du contrat avant transfert : MON531995EUR001
- Numéro du contrat après transfert : MON532901EUR001
- Montant total : 200 000 €
- Durée : 180 mois
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0.75%

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B**  
**COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

- Périodicité : trimestrielle
- Date 1<sup>ère</sup> échéance : 01/03/2020
- Date dernière échéance : 01/12/2034

**Transfert des résultats :**

Le compte de gestion 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2018	Part affecté à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	-22 238.95 €		75 041.41 €	<b>52 802.46 €</b>
Fonctionnement	246 283.30 €	119 648.95 €	55 419.29 €	<b>182 053.64 €</b>
	224 044.35 €	119 648.95 €	130 460.70 €	<b>234 856.10 €</b>

**Résultat d'investissement :**

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'établissant à 52 802.46 € est intégralement reversé au Syndicat 4B.

Un titre de recette sera par conséquent émis sur l'exercice 2020 par le budget 25800 du Syndicat 4B au compte 1068 chapitre 10 pour un montant de 52 802.46 €. La commune de Beauvoir-sur-Niort mandatera la somme au budget principal au compte 1068 chapitre 10.

**Résultat de fonctionnement :**

Afin de tenir compte des recettes qui seront à terme admises en non-valeur (estimées à 16 455 € par Madame la Trésorière de Prahecq) et des reversements de la redevance pollution à l'Agence de l'eau (au total 44 506.85 €), le résultat de fonctionnement sera réformé de 60 961.85 €.

Un titre de recette sera par conséquent émis sur l'exercice 2020 par le budget 25800 du Syndicat 4B au compte 778 chapitre 77 pour un montant de 121 091.79 €. La commune de Beauvoir-sur-Niort mandatera la somme au budget principal au compte 678 chapitre 67.

**Procès-verbal de mise à disposition des biens :**

Les biens, équipements, services publics nécessaires à l'exercice de la compétence Distribution d'eau potable transférée ainsi que les financements correspondants sont listés dans le PV de mise à disposition des biens annexé à la présente délibération. Ce procès-verbal sera conclu entre le Syndicat 4B, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Beauvoir-sur-Niort.

La mise à disposition des biens et de leurs financements sera comptablement constatée par opération d'ordre non budgétaire dans le courant de l'exercice 2020 selon l'état de l'actif de la commune de Beauvoir-sur-Niort.